

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

**DEPARTEMENT
TARN et GARONNE**

Nombre de conseillers

en exercice 13
présents 11
votants 11
absents 02
exclus 0

Date de convocation :
04/02/2025

Date d'affichage :
11/02/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE VILLEMADÉ**

Séance du 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Francis LABRUYERE, Maire

Etaient présents : MM. Ayme AVIAT BEAUJOUAN
BROUSSE-BOURNET DEMEURS MASURIER MOULIS
PEYRETOUT SZOPA VIDAL

Absentes non excusées : Mmes LACOMBE, LASGUES

M. VIDAL a été nommé secrétaire

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier est adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire

27/12/2024 CUa24 CAMPOS (vente maison)
27/12/2024 DP5 CHAUMONT (panneaux photovoltaïques)
03/01/2025 CUB22 BURET (aménagement vieille maison)
09/01/2025 CUa1 GONZALEZ DELRIEU (vente parcelle COCOLO)
09/01/2025 CUa2 GONZALEZ DELRIEU (vente parcelles PECH)
29/01/2025 CUB23 GUILBERT Samuel (Négatif projet construction)

02/2025 Modification des statuts du GMCA : intégration de la commune de LEOJAC-BELLEGARDE

Vu l'arrêté préfectoral n°82-2024-02-05-00001 en date du 05 février 2024 portant adhésion de la commune de LEOJAC-BELLEGARDE au Grand Montauban Communauté d'Agglomération,

Considérant les statuts actuels de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban,

Considérant que ces statuts doivent être mis en conformité afin d'intégrer la commune de LEOJAC-BELLEGARDE,

A cet effet, il convient de modifier l'article 1 des statuts comme suit :

« La Communauté d'Agglomération est composée de 12 communes : Albefeuille-Lagarde, Bressols, Corbarieu, Lamothe-Capdeville, Montauban, Montbeton, Saint-Nauphary, Villemade, Reyniès et Lacourt Saint Pierre, Escatalens et Léojac-Bellegarde (à compter du 1er janvier 2025).

A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la modification des statuts du Grand Montauban Communauté d'Agglomération.
- Autorise le Maire à effectuer toutes les formalités requises pour l'exécution de la présente délibération.

03/2025 Fixation du nombre et de la répartition des sièges au conseil communautaire du GMCA, accord local

Suite à l'adhésion de la Commune de Léojac-Bellegarde au GMCA, il est proposé de conclure entre les Communes membres du Grand Montauban Communauté d'Agglomération un accord local, fixant à 50, le nombre de sièges du Conseil Communautaire, réparti, conformément aux principes énoncés au I 2° de l'article L.5211-6-1 du CGCT, et tel que présent de la manière suivante :

Communes	Nombre de sièges
Montauban	25
Montbeton	6
Bressols	6
Saint Nauphary	3
Corbarieu	2
Léojac-Bellegarde	2
Lacourt Saint Pierre	1
Escatalens	1
Lamothe Capdeville	1
Reyniès	1
Villemade	1
Albefeulle Lagarde	1

Il est précisé que conformément aux dispositions du CGCT, les communes représentées par un seul conseiller communautaire disposent d'un conseiller communautaire suppléant.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

04/2025 Renouvellement de la ligne de trésorerie

A l'unanimité de ses membres, le conseil municipal contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, une ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 150 000.00 euros (150 000.00 euros), dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt variable :
- Euribor 3 mois instantané + 1.140% de Marge soit 3.675 % actuellement. (En cas d'index négatif il sera réputé égal à zéro).
- Périodicité de paiement des intérêts : mensuelle
- Frais de dossier : 255.00 €

05/2025 RODP Télécom

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

D'appliquer les tarifs *maxima* pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications, à savoir :

48.65 € par kilomètre et par artère en souterrain soit 5.54 km x

48.27 = **269.52 €**

64.87 € par kilomètre et par artère en aérien soit 16.48 km x 64.87
= **1 069.05 €**

Soit pour un total général de 1 338.57 €

Questions diverses

1. Monsieur PEYRETOU demande la formule de calcul pour la fixation du nombre et de la répartition des sièges au conseil communautaire du GMCA.

Après contact téléphonique avec le secrétariat général du GMCA, il ressort qu'ils utilisent le simulateur de la répartition de droit commun de l'AMF en application du 1,2°, de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

2. Monsieur BROUSSE-BOURNET informe que l'association « les terrasses du Tarn » présidé par Monsieur MOTHES JérémY souhaite utiliser le terrain de foot et les vestiaires de la commune pour leur activité sportive.

Les membres du conseil acceptent mais précisent qu'une convention bien encadrée soit établie.

3. Monsieur le Maire informe :

3-1. Renouvellement de la convention avec la SPA.

3-2. Qu'il serait nécessaire de prendre une convention avec un cabinet vétérinaire afin de stériliser les chats errants de la commune. L'assemblée donne un avis favorable.

3-3. Que le Directeur Général des services de Montauban viendra en mairie le 17 mars 2025 à 10h30.

3-4. Que pour les travaux de rénovation énergétique de l'école il faudra recourir à un emprunt de 300 000.00 € décomposé en emprunt relais et en emprunt à court terme.

3-5. Que pour la dernière tranche de la rénovation de l'éclairage public une subvention de 6 925.00 € est assurée par le SDE sur un HT de 11 261.00 €.

3-6. Que le tracteur DAVID BROWN est hors service, il serait nécessaire de le remplacer.

3-7. Que TGH a délimité le périmètre d'implantation de la maison médicale au lotissement.

3-8. La visite du Préfet le 17 avril 2025 (rappel).

4. Monsieur PEYRETOUT fait un retour très positif de la soirée organisée à la salle des fêtes concernant le triathlon de Montauban.

Séance levée à 20h00

5. Monsieur PEYRETOUT informe qu'un exercice incendie a eu lieu ce jour à l'école et que l'alarme n'est pas entendue au niveau de la maternelle.

6. Monsieur BEAUJOUAN demande la possibilité d'avoir une imprimante à la bibliothèque municipale. L'assemblée donne un avis favorable.

7. Monsieur AVIAT demande un état des retours des associations relatif aux demandes de subventions. Monsieur BROUSSE-BOURNET propose de relancer toutes les associations qui n'ont pas répondu.

Le Secrétaire



Y. VIDAL



Le Maire



F. LABRUYERE